

Revue française de comptabilité

DOSSIER EPARGNE SALARIALE

Les différents dispositifs d'épargne salariale | La participation des salariés | Le PEE | Le PERCO | L'intéressement | L'épargne salariale dans les TPE/PME | L'actionnariat salarié | L'épargne salariale comme outil de motivation | Les outils du CSO

SECTEUR AGRICOLE

La fiscalité agricole après la loi de finances pour 2019

PRÉVENTION DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

La DGFIP au service de la détection précoce des entreprises en difficulté

COMMUNICATION FINANCIÈRE

Les avertissements sur résultats : une alerte pertinente pour les investisseurs ?

Mémoire DEC

Rebondir avec un 4.2 à la demande d'agrément



Par Bruno Delhoustal
Diplômé d'expertise comptable*

Le processus de rédaction du mémoire d'expertise comptable inclut l'acceptation préalable par le jury du sujet du candidat. Toutefois, cette demande d'agrément peut aboutir sur une décision « 4.2 », à savoir la nécessité de soumettre une nouvelle demande. Décryptage de causes fréquentes et conseils à destination des candidats concernés.

Rappel des délais et des décisions rendues

Le candidat qui souhaite présenter le mémoire à la session de novembre 2019 doit envoyer sa demande d'agrément au plus tard le 12 mai (soit 6 mois avant la date de début des épreuves). Pour soutenir en mai 2020, les candidats auront jusqu'à fin octobre-début novembre.

La décision de l'examineur est retournée sous la forme d'un document comprenant l'évaluation de différents critères et est synthétisée par une décision :

- l'acceptation du sujet proposé (décision 4.1) ;
- l'acceptation du sujet mais une nouvelle demande d'agrément doit être présentée (décision 4.2) ;
- le sujet refusé (décision 4.3).

Analyse de quelques causes pouvant mener à un 4.2

L'angle d'analyse et de traitement du sujet par le candidat est essentiel

Parmi les écueils à éviter, nous citerons les points suivants.

- **Un sujet trop vaste à traiter** : un premier écueil serait de retenir un sujet qui ne pourrait efficacement être traité en 100 pages. En effet, cela impliquerait un simple survol des points techniques sans apporter une véritable profondeur dans le traitement, et ainsi réduire l'apport à la profession.
- **Un sujet mal défini** : le candidat doit être capable de présenter un sujet fondé sur une problématique claire, précise et pragmatique. Le candidat ne doit pas s'arrêter à énoncer une question trop générale, au

risque de faire perdre de vue l'objectif pratique envisagé.

- **Un manque d'originalité** : un autre écueil serait de retenir un axe d'analyse peu original. Le thème peut ne pas présenter une originalité particulière (thématique existante depuis de nombreuses années par exemple) mais l'angle de traitement choisi peut apporter suffisamment d'intérêt pour être retenu. Pour cela, l'originalité doit être bien mise en exergue par le candidat. Il en va de même pour les sujets qui présentent, eux, une originalité par le thème abordé (novateur par exemple). Cela ne dispense pas le candidat de rechercher une approche à valeur ajoutée.
- **Un sujet déjà multi-traité** : il est nécessaire d'apporter une certaine différenciation dans l'angle choisi par rapport aux mémoires disponibles sur Bibliobaseonline.com. Le candidat doit donc prendre soin de la démontrer.
- **Un sujet mal calibré pour le professionnel** : un écueil consisterait à ne pas cerner correctement l'applicabilité pour le professionnel. Le mémoire doit refléter une mise en pratique à destination d'un expert-comptable ou commissaire aux comptes. Ainsi, le candidat veillera à mettre en valeur le rôle du professionnel dans la démarche envisagée.

L'apport personnel du candidat

- **Un mémoire trop descriptif** n'apportera pas une réelle valeur ajoutée à la profession. Il est attendu d'un mémoire une véritable mise en pratique professionnelle. Pour cela, le candidat doit mettre en évidence les apports envisagés et les objectifs pour-

suivis par sa démarche. Le candidat devra s'assurer que les apports proposés soient originaux afin qu'ils soient considérés comme suffisants par l'examineur.

- **Un apport pas suffisamment explicité** : les apports proposés par le candidat doivent par ailleurs être détaillés (nature, objectif, forme, contenu...). Leur intérêt au sein de la démarche du professionnel doit notamment être justifié.
- **Un mémoire basé sur une seule expérience** (il s'agit là d'un point qui peut mettre en doute la capacité du candidat à mener son projet. Le candidat doit démontrer qu'il a entrepris des démarches suffisantes (connaissances acquises, conseils rencontrés) afin de s'assurer que le sujet et ses spécificités seront maîtrisées, et cela malgré une mono-expérience.

Vigilance sur la structure du plan

- **Un plan déséquilibré** : le plan du mémoire s'articule généralement autour de deux ou trois parties (voire cinq ou six, comme cela est prévu par la note du jury, même si c'est beaucoup moins fréquent). A chaque strate du plan, un équilibre global est demandé sans toutefois aboutir à un découpage purement arithmétique.
- **Un plan décousu** : le mémoire ne peut s'articuler autour de problématiques indépendantes les unes des autres, traitées les

* Bruno Delhoustal est lauréat du concours des meilleurs mémoires du DEC organisé par le CSOEC et la CNCC.



unes à la suite des autres, à l'image d'un catalogue. Le mémoire doit reposer sur un socle problématique avec des idées présentant un degré de cohérence et d'enchaînement entre elles permettant ainsi d'avancer au fur et à mesure dans la résolution du problème soulevé.

- **Un plan sans mise en exergue des apports :** le découpage détaillé du plan jusqu'au 4^e niveau (partie - chapitre - section - paragraphe) doit permettre au jury d'appréhender la place des apports (outils, axes de valeur ajoutée...) du candidat au sein de la démarche proposée. Les titres doivent donc être clairs et précis. Ils ne doivent pas

laisser présager de longues descriptions mais plutôt entrevoir de l'analyse et des propositions originales.

Ne pas se précipiter et prendre du recul

Une erreur, à la suite de la réception d'un « 4.2 », serait de se précipiter pour renvoyer rapidement une nouvelle notice.

Le candidat doit absolument comprendre les raisons intrinsèques ayant conduit le jury à attribuer cette conclusion. Pour cela, il dispose d'une évaluation précise de sa notice se fondant sur différents critères et des remarques qui se veulent explicites.

Celles-ci doivent être comprises et analysées par le candidat. Ce dernier ne doit pas hésiter à se faire accompagner afin de ne pas rester « emprisonné » par sa seule vision.

Il faut rappeler qu'une notice et un plan de mémoire ne s'élaborent pas dans la précipitation. Plus le travail sera réfléchi et mûri par le candidat, plus la rédaction sera facilitée. ■

Pour rappel, ces propositions n'engagent que leur auteur et ne sauraient en aucun cas constituer une prise de position officielle du jury.

MARCHÉS DE LA PROFESSION COMPTABLE

Pour identifier les attentes du marché et en faire de réelles opportunités de croissance pour le cabinet.

Cet ouvrage propose une synthèse des résultats de l'enquête de marché réalisée auprès des dirigeants d'entreprise et d'association françaises, clientes ou non de la profession. Celle-ci confirme la qualité du capital relationnel des experts-comptables tout en identifiant les opportunités et leviers de croissance pour les cabinets.



GUIDE DU MARKETING POUR LES CABINETS

Pour concevoir une démarche marketing en 30 étapes clés. Ce guide du marketing aide le cabinet à s'adapter à un environnement changeant. Si ces mutations rapides et brutales sont souvent craintes, elles sont également porteuses d'opportunités : changements de paradigme, offre enrichie, nouveaux marchés, challenges managériaux, productivité numérique, etc. Le marketing inscrit l'ensemble du cabinet dans une démarche de remise en question vertueuse et d'amélioration continue, en bousculant notamment les nombreux préjugés sur la communication et la vente. Tout simplement indispensable !



INNOVATION ET COMPÉTITIVITÉ : MISSIONS POUR L'EXPERT-COMPTABLE

Ce guide présente un panorama des principaux outils fiscaux, sociaux et de financement et des acteurs incontournables en matière d'innovation.

Les dispositifs du crédit d'impôt recherche, du crédit d'impôt innovation et de la Jeune entreprise innovante (JEI) y sont notamment développés.

L'ouvrage fait également le point sur les missions réalisables par l'expert-comptable en matière d'innovation, en les situant dans le cadre normatif et en expliquant les démarches et travaux à mettre en œuvre. Zoom sur 4 d'entre elles.



À télécharger sur WWW.BIBLIORDRE.FR